



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4480

Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Opéra National de Lyon pour l'organisation de deux concerts dans le cadre de la saison 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4480 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE COREALISATION
ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE
NATIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION OPERA
NATIONAL DE LYON POUR L'ORGANISATION DE DEUX
CONCERTS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2018-2019 DE
L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 254 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'Opéra National de Lyon, association régie par la loi 1901 met en place une programmation d'art lyrique et chorégraphique de renommée à Lyon et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la saison 2018-2019, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon organise des concerts les 5 et 7 novembre 2018 « **NABUCCO** avec l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Lyon », en coréalisation avec l'association Opéra National de Lyon, permettant ainsi à son public de poursuivre sa découverte des musiques d'opéra en s'appuyant sur la qualité artistique de l'Opéra national de Lyon.

Le contrat de coréalisation joint au rapport présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ces concerts.

Pour l'organisation de ces concerts, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à mettre à disposition la salle en ordre de marche.

Pour ce concert, les tarifs fixés sont les tarifs approuvés par le Conseil Municipal en mai 2018 pour la saison 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon :

Tarif plein : Série 1 : 58 € - Série 2 : 44 € - Série 3 : 26 €

Tarif abonnés/Groupes : Série 1 : 51 € - Série 2 : 39 € - Série 3 : 24 €

Tarif -50% : Série 1 : 29 € - Série 2 : 22 € - Série 3 : 13 €

Le tarif réduit/abonné s'applique aux abonnés de l'Auditorium aux différents cycles proposés ainsi qu'aux groupes constitués à partir de 10 personnes et aux institutions partenaires de l'ONL en contrepartie d'une équivalence communicationnelle.

Le tarif -50% s'applique aux moins de 28 ans, aux personnes handicapées ainsi qu'aux accompagnateurs en fauteuil roulant et non-voyants (emplacement réservé en 1ère et 2ème séries), demandeurs d'emploi et RSA sur présentation d'un justificatif.

Le taux de TVA appliqué pour les recettes de billetterie est de 2,1%.

L'Opéra National de Lyon percevra l'ensemble des recettes de billetterie des deux concerts.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon encaisse une partie des recettes de billetterie pour le compte de l'Opéra National de Lyon et reversera le montant des recettes encaissées sur la base d'un décompte précis des recettes de billetterie.

Le montant dû par l'Opéra national de Lyon pour la mise à disposition de la salle de l'Auditorium de Lyon en ordre de marche est de 6 000 € HT. Cette somme sera réglée par l'Opéra National de Lyon à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/Ville de Lyon, à réception de l'avis des sommes à payer du Trésor Public correspondant.

Le montant de la billetterie perçue par l'Auditorium-ONL pour ces concerts s'établit à 66 228,21 € HT et sera reversé intégralement à l'Opéra National de Lyon.

Vu ledit contrat de coréalisation ;

Oui l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1- Le contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Opéra National de Lyon pour l'organisation des concerts du 5 et 7 novembre 2018 dans le cadre de la saison 2018-2019 est approuvé.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07 et les dépenses au chapitre 011 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER